



CONDE SUR VESGRE

FLASH INFOS AVRIL/MAI 2012

Mairie :

37, rue de la Vesgre
78113 CONDE SUR VESGRE

Téléphone : 01.34.87.04.30

Télécopie : 01.34.87.01.75

Internet : www.mairie-condesurvesgre.fr

E-mail : mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi --> 09h30-11h30/14h30-18h30

Mardi et vendredi --> 09h30-11h30/15h00-17h00

Mercredi et samedi --> 09h00-12h00

Permanence des adjoints :

Lundi, mercredi, vendredi : 10h00 à 12h00

Samedi : 11h00-12h00



ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2012

2^{ème} tour de scrutin : **le dimanche 6 Mai 2012**

Ouverture du bureau de vote : **de 8h à 20h.**



Résultats du 1^{er} tour

Nombre d'inscrits : 834

Nombre de votants : **709 soit 85% de participation**

Nombre d'exprimés : 702

N° d'ordre	Nom du Candidat	Voix
1	Eva JOLY	16
2	Marine LE PEN	96
3	Nicolas SARKOZY	253
4	Jean-Luc MÉLENCHON	56
5	Philippe POUTOU	7
6	Nathalie ARTHAUD	1
7	Jacques CHEMINADE	4
8	François BAYROU	77
9	Nicolas DUPONT-AIGNAN	15
10	François HOLLANDE	177

DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Le temps des voyages scolaires et des grandes vacances approche!!

Vérifiez que vos papiers d'identité sont en cours de validité. Si ceux-ci ont expiré, vous devez :

❖ Les Cartes Nationales d'Identité « CNI »

Vous présenter en Mairie muni de votre ancienne carte, d'un justificatif de domicile et de deux photos d'identité normalisées. Un formulaire sera à remplir où vous déposerez votre empreinte. Les demandes de renouvellement de carte d'identité avec présentation de l'ancienne carte sont gratuites ainsi que la première carte d'identité. Actuellement, pour obtenir une CNI, le délai est de 4 à 5 semaines, à partir de la date de dépôt du dossier en Mairie.

Chaque cas étant particulier, en cas de doute n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Désormais, en cas de perte ou de vol de la carte d'identité, un timbre fiscal de 25€ est nécessaire pour les demandes de renouvellement.

❖ Les passeports biométriques peuvent être délivrés par la Mairie de Houdan.

Les demandes de passeports biométriques se font désormais, uniquement sur rendez-vous :

- le mardi de 18h00 à 19h30,
- le mercredi de 15h00 à 17h00,
- le samedi de 9h00 à 10h00.

Les pièces à fournir :

- un acte de naissance, la carte d'identité et l'ancien passeport si la demande concerne un renouvellement. Ces documents doivent être des originaux.
- un justificatif de domicile original de moins de trois mois et deux photos normalisées.

Le délai de réception du passeport est de 15 jours à 3 semaines.

Les tarifs : 86 € pour les adultes – de 15 ans à 18 ans : 42 € – moins de 15 ans : 17 €

Attention : les passeports en cours de validité (moins de 10 ans) restent valables jusqu'à leur terme, il n'y a donc aucune nécessité d'en changer.

❖ Carte grise : faites votre changement par courrier !

Envoyez l'original de la carte grise avec l'ensemble des documents nécessaires à l'immatriculation suite à un changement de propriétaire, un changement de domicile... à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Mantes la Jolie 18-20 rue de Lorraine 78201 Mantes la Jolie cedex

Vous trouverez la liste des documents à joindre à votre dossier et le montant des taxes à régler sur le site de la Préfecture des Yvelines : www.yvelines.pref.gouv.fr (rubrique Vos démarches, Cartes grises, Guide des droits)

Urbanisme

Beaucoup de règles et de procédures ont été modifiées ces derniers temps en matière de délivrance des actes d'urbanisme et d'aménagement. En cas de doute, consultez la mairie au 01 34 87 04 30 ou sur le site : www.service-public.fr

Un permis de construire : dans quel cas ?

Les seuils exigeant le dépôt d'un permis de construire ont évolué. Désormais, un permis est exigible dans les cas suivants :

- Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 40 m²,
- Extension supérieure à 40 m²,
- Extension supérieure à 20 m² en zone naturelle et agricole,
- Les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20 m² portant la surface totale de la construction au-delà du seuil de 170 m²,
- Modification des structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire, dès lors que la surface de la future construction avec ou sans création de surface dépasse 170 m². À compter du 1er mars 2012, mise en application du décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011, remplaçant la définition de la surface hors œuvre brute et la surface hors œuvre nette par « surface de plancher ».

Les demandes d'aménagement (Déclaration Préalable ou Permis d'Aménager) restent exigibles dans tous les autres cas

Ex : la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, changement de menuiseries, peintures, toitures) ou encore les clôtures.

La loi d'urbanisme relative à la majoration de 30% des droits à construire promulguée le 20 mars 2012 n'est applicable automatiquement que dans les 9 mois suivant la promulgation, soit à compter du 20 décembre 2012, sauf délibération contraire prise par la collectivité locale. Le Conseil Municipal de Condé sur Vesgre fera part de sa décision à la population dans les prochains mois.

Le Comité des Fêtes (CFCV) vous propose :

Le Dimanche 10 Juin 2012 :

« UN DIMANCHE AU BORD DE L'EAU » - à l'étang de Condé

7 h 00 : Concours de pêche

12 h 00 : Repas Grillades

13h30 : Tournoi de pétanque en doublette

Animation - buvette

VOL EN HELICOPTERE



Vous pouvez vous INSCRIRE à partir du 10/05

Tarifs : VOL EN HELICO : Adultes 40 € - Enfants 35 €
Concours de pêche : 10 € - Enfants 7 € (inscriptions à l'avance)
Tournoi de pétanque (inscription gratuite sur place)

Où s'adresser : en Mairie, au Café le St-Germain ou en pré inscriptions sur le site internet : www.cfcv78.fr
Renseignements au 06.87.43.08.13

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS HOUDANAIS



INAUGURATION DU BATRACODUC

La Communauté de Communes du Pays Houdanais organise
l'inauguration du Batracoduc réalisé rue du Gué Porcherel

le SAMEDI 5 MAI 2012 sur place de 11 heures à 12 heures

Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec l'Atena 78 (<http://www.terroir.nature78.org>),
l'AME de Condé sur Vesgre, la CCPH et le Conseil Régional d'Ile de France.



PORTES OUVERTES

Les assistantes maternelles et le Relais Communautaire d'Assistantes Maternelles
De la Communauté de Communes du Pays Houdanais
Vous invitent à la 2^{ème} éditions de leurs portes ouvertes

Le SAMEDI 12 MAI 2012

De 10h à 12h

Au Centre de Loisirs de Boutigny Prouais
16, rue des Potiers

Nombreux Ateliers : Playmaïs, maquillage, gommettes, construction, coloriages...



RANDONNER EN PAYS HOUDANAIS

Venez découvrir
280 km - 28 circuits
pédestres et VTT



Exposition du 2 au 30 juin 2012



Office de Tourisme du Pays Houdanais - 01 30 59 53 86

FETE DE LA NATURE
DU MERCREDI 9 AU DIMANCHE 13 MAI 2012

L'ONF propose en forêt domaniale de Rambouillet trois sorties nature à la découverte des secrets de la forêt.

Ces sorties seront animées par des forestiers de l'ONF qui répondront à toutes les questions.

Voici les informations pratiques sur ces sorties :

Date et lieux des rendez-vous :

- Samedi 12 mai – Forêt domaniale de Rambouillet
Rendez-vous parking de l'Espace Rambouillet – de 14h30 à 16h00
- Samedi 12 mai – Forêt domaniale et domaine national de Rambouillet
Rendez-vous à l'Office de Tourisme de Rambouillet – de 15h00 à 17h00 ou de 16h30 à 18h00
- Dimanche 13 mai – Espace Rambouillet : festival animalier
Rendez-vous à l'Espace Rambouillet – de 10h00 à 18h30



Les sorties sont prévues pour 25 personnes maximum – Réservation conseillée au 01.34.83.67.30
Se munir de chaussures de marche.

Pour plus de renseignements, consulter les sites : www.onf.fr et www.fetedelanature.com

ENVIRONNEMENT

La région Ile de France est de plus en plus confrontée à des problèmes de santé publique liés au développement des chenilles processionnaires :

- celle du pin, au sud de la région avec quelques foyers au-delà du front,
- celle du chêne, plutôt au nord et au centre de la région.



Ces chenilles possèdent des poils très urticants microscopiques en forme de harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes (boutons, démangeaisons), des liaisons oculaires et respiratoires. Des méthodes de luttes efficaces existent contre les chenilles processionnaires. Ces traitements sont le plus souvent respectueux de l'environnement :

- ❖ échenillage : couper les nids et brûler les cocons,
- ❖ piégeage : écopiège et pièges à phéromone
- ❖ mise en place de nichoir à mésanges...
- ❖ traitement biologique **ne pourra être réservé qu'aux situations les plus critiques.**

Si vous observez sur votre propriété, l'apparition ou la présence de ces chenilles, merci d'en informer la Mairie qui se chargera d'établir un listing pour transmission aux services de la Direction Régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile de France.

Pour plus de renseignements sur les précautions à prendre, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : <http://dria.f.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Lettre-actualites-phyto-Ile-de,1184>

BOURSE AUX PLANTES
SAMEDI 5 MAI 2012 de 14 h à 18 h
Au plan d'eau communal - Rue de la Vesgre

Condé-sur-Vesgre organise sa 2^{ème} bourse aux plantes
GRATUITE

avec la participation de plusieurs associations
et exposition d'outils anciens
ouverte à tous et sans inscription .

Avis aux jardiniers amateurs!!

Préparez vos semis, boutures, plants et graines.
Venez nombreux échanger et partager vos expériences.



Un petit coin de Bretagne à Condé-sur-Vesgre...

Revesdebretagne.com propose sur sa boutique en ligne un large choix de produits provenant d'entreprises artisanales bretonnes à travers des marques célèbres comme Armor-Lux, A l'aise Breizh ou Paria Revolution.

De nombreuses idées cadeaux vous attendent, coffrets garnis ou à composer selon vos envies. Livraison gratuite sur Condé et ses environs ou retrait sur site possible du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00.

Tél. 01 34 87 16 54 – www.revcsdebretagne.com